



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges

Question écrite n° 37149

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le dossier des professeurs d'éducation musicale. En effet, ils sont particulièrement inquiets au vu des menaces qui pèsent sur leur discipline. Des projets axés sur le développement des disciplines artistiques permettraient aux chefs d'établissement d'optionaliser l'éducation musicale en classe de troisième et de couper ainsi les élèves d'un enseignement musical de base. Il serait demandé aux chefs d'établissement de choisir parmi les « champs » artistiques ceux dont ils disposeraient sur place. Que resterait-il de l'enseignement égalitaire pour tous ? L'enseignement de la musique pour tous, de la sixième à la troisième n'est pas un luxe mais une nécessité. Elle lui demande donc de lui préciser si les inquiétudes des professeurs d'éducation musicale sont fondées et quel est son sentiment sur le dossier.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est très attaché à l'éducation musicale, enseignement constitutif du parcours scolaire commun des élèves à l'école primaire et au collège. La circulaire n° 2003-173 du 22 octobre prévoit une diversification des enseignements artistiques en classe de troisième, dans le souci de favoriser une continuité avec le lycée, puisque seules deux de ces disciplines (éducation musicale et arts plastiques) sont enseignées au collège. Ce projet de diversification devait être mis en place à titre expérimental, il était prévu d'en faire le bilan avant de décider de sa généralisation. Toutefois, au vu des réactions suscitées par la diffusion du protocole de cette expérimentation - notamment de la part des enseignants d'éducation musicale et de leurs organisations représentatives - il est apparu que les conditions nécessaires à son bon déroulement n'étaient pas réunies. En conséquence, la décision a été prise de suspendre ce projet d'expérimentation. Une réflexion approfondie sera poursuivie sur l'articulation de ce qui appartient, pour les enseignements artistiques, à la culture commune et à la diversification des parcours. Cette réflexion se déroulera en lien avec les conclusions du Débat sur l'avenir de l'école conduit sous la responsabilité de Claude Thélot ; elle pourra enrichir les nouvelles orientations pour l'école qui pourraient être décidées à la suite de ce processus.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37149

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2803

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5823